

Affaire T-337/03

Luis Bertelli Gálvez
contre
Commission des Communautés européennes

«Recours en carence — Procédure prévue à l'article 7 UE — Plainte concernant de prétendues violations des principes énoncés à l'article 6, paragraphe 1, UE par les autorités judiciaires espagnoles — Incompétence manifeste»

Ordonnance du Tribunal (cinquième chambre) du 2 avril 2004 II - 1042

Sommaire de l'ordonnance

Recours en carence — Personnes physiques ou morales — Omissions susceptibles de recours — Omission de la Commission de vérifier une prétendue violation par un État membre des principes énoncés à l'article 6, paragraphe 1, UE et de proposer au Conseil d'entamer la procédure prévue à l'article 7 UE — Incompétence manifeste du juge communautaire

(Art. 232 CE; règlement de procédure du Tribunal, art. 111)